

Japon, et la mère patrie nous a demandé si nous voulions nous unir à elle dans cette convention. Nous n'avons pas cru qu'il fût opportun pour nous d'accepter cette offre, vu que les traités conclus par la mère patrie avec tous les pays contiennent la clause de la nation la plus favorisée. Comme je l'ai expliqué déjà, c'est ce qui existe dans les dix-huit ou vingt traités conclus déjà et dans lesquels le Canada est compris, et par suite, les pays qui ont conclu ces traités avec l'Angleterre jouiraient des mêmes avantages que nous aurions accordés au Japon, si nous étions compris dans le traité que ce dernier a conclu avec notre mère patrie. Lorsque le gouvernement de mon honorable ami conclut un traité avec la France, les deux parties reconnurent l'existence de cette clause de la nation la plus favorisée que contenaient les traités antérieurs conclus par l'Angleterre, puisque le gouvernement de mon honorable ami et le gouvernement français intercalèrent un paragraphe stipulant que les avantages accordés à la France s'étendaient également aux autres nations auxquelles je viens de faire allusion. Le gouvernement français ne pouvaient éviter cette condition. Le seul moyen qu'il y avait de l'éviter, c'était de dénoncer les autres traités. La mère patrie s'y opposait obstinément, et ce ne fut qu'à la suite d'une forte pression que nous réussîmes à obtenir d'elle la dénonciation des traités anglo-allemand et belge. Si nous jugions à propos ou conforme à nos intérêts de faire des propositions à l'Allemagne, elles seraient probablement acceptées. D'un autre côté, nous pourrions adopter une attitude hostile et adopter un tarif différentiel contre les marchandises allemandes, ou frapper ces marchandises de droits plus élevés que ceux imposés sur les produits des autres pays. Nous sommes entièrement libres de prendre cette attitude.

L'honorable M. MILLER : Pourquoi ne pas traiter l'Allemagne comme elle nous traite elle-même ?

L'honorable M. SCOTT (secrétaire d'Etat) : Nous le pourrions sans doute. Je pourrais m'étendre beaucoup plus longuement sur ce point; mais je n'ai pas l'intention de le faire. Il est certainement très évident pour tout esprit impartial qu'un changement extraordinaire s'est opéré ici depuis l'adoption du tarif de 1897. Je me souviens que l'on

Hon. M. SCOTT.

prétendait alors que les industries du Canada seraient sérieusement affectées par ce changement. Cette prétention fut émise par mes amis de l'autre côté de la Chambre lors de la présentation du tarif que je viens de mentionner. L'on a répété depuis que certaines de nos industries souffraient de ce tarif—que ce tarif leur faisait perdre de l'argent. Des arguments de cette nature ont été de temps à autre formulés dans les journaux; mais un fait incontestable, c'est que pas moins de 95 pour cent de toutes nos industries manufacturières ont dû être tenues en activité après les heures ordinaires. Aucun ralentissement ne s'est produit dans leurs opérations, et si, d'un côté, nous avons fait de grandes importations, de l'autre, nous avons acheté beaucoup de nos propres fabricants. Plusieurs de ceux-ci n'ont pu exécuter toutes les commandes qu'ils ont reçues. Il est bien connu que l'on a dû envoyer à l'étranger plusieurs de ces commandes, parce qu'elles ne pouvaient être exécutées en Canada. C'est le résultat du développement du commerce avec les autres pays. Ce résultat vient à l'appui de ma prétention—que, s'il veut réussir, notre pays doit commercer avec les autres pays. Nous devons à la fois acheter des produits de ceux-ci et leur vendre nos propres marchandises. Il est parfaitement clair que, à moins que vous n'échangiez avec un pays produits contre produits—c'est-à-dire, les marchandises de l'un contre les marchandises de l'autre—vos exportations faites à ce pays réaliseront un bénéfice net beaucoup moins élevé que s'il y avait un fret de retour. Nous nous sommes efforcés de remanier notre tarif de manière à nous créer à la fois un commerce d'exportations et d'importations. Les chiffres que nous présentent les tableaux du commerce et de la navigation démontrent d'une manière concluante que nous avons beaucoup acheté du dehors et beaucoup vendu. De fait ce n'est que depuis un an ou deux que la balance du commerce a été considérablement en faveur du Canada, c'est-à-dire, que nos exportations ont excédé considérablement nos importations. Si les tableaux du commerce et de la navigation sont consultés, l'on constatera que, depuis l'établissement de la confédération jusqu'à l'époque que je viens de mentionner, la valeur de nos importations a considérablement excédé la valeur de nos exportations.